

Rapport de gestion
et rapport sur la gouvernance d'entreprise
2023
17^e exercice social de la société Indép'AM

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2024**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle afin, d'une part, de vous rendre compte de la marche de votre société au cours de son dix-septième exercice social clos le 31 décembre 2023, et d'autre part, de soumettre à votre approbation le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui les complète et les commente.

Le présent rapport de gestion, qui inclut le rapport sur la gouvernance d'entreprise, les rapports du Commissaire aux comptes, ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant, ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

RAPPORT DE GESTION

I - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ

Il est rappelé que :

- la constitution de la S.A. Indép'AM, établie suivant acte S.S.P. le 27 février 2006, est devenue définitive le 16 mars 2006, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés ;
- son siège social est sis au 56, rue Saint-Lazare, 75009 Paris ;
- Indép'AM a obtenu un agrément général de l'AMF le 16 mai 2006 pour exercer, sous le numéro GP 06-000016, les activités suivantes :
 - gestion collective,
 - gestion individuelle (mandats hors gestion de fonds d'investissements de droit étranger),
 - conseil en investissement ;
- Indép'AM a obtenu un agrément de l'AMF le 1^{er} juillet 2008 pour exercer l'activité de Réception et Transmission d'Ordres sur les actions ou parts d'OPCVM ;
- le 29 avril 2014, suite à l'entrée en application de la directive AIFM, Indép'AM a obtenu un agrément de l'AMF pour exercer l'activité de gestion et de commercialisation de FIA (Fonds d'Investissements Alternatifs), et son agrément pour la gestion d'OPCVM a été renouvelé ;
- le 12/12/2017, Indép'AM a été agréée pour investir dans des obligations *contingent convertibles*, instruments financiers qualifiés de complexes.

Principales données financières

Les comptes sociaux qui vous sont présentés sont établis pour la dix-septième fois et sur une durée de 12 mois.

L'activité et la situation de la société au cours de l'exercice se trouvent résumées dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat et du bilan.

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/23
Produits d'exploitation	5 259 962	5 779 956	6 318 523	5 877 331	6 664 553
Charges d'exploitation	3 788 099	4 000 530	4 334 818	4 353 344	4 383 900
<i>Achats, charges ext et Autre</i>	1 209 890	1 232 931	1 330 875	1 345 537	1 329 144
<i>Impôts et taxes</i>	232 322	248 073	233 725	234 871	217 119
<i>Salaires & charges</i>	2 295 345	2 465 512	2 722 487	2 729 191	2 797 917
<i>Amortissements</i>	50 542	54 013	47 731	43 745	39 720
Résultat d'exploitation	1 471 863	1 779 426	1 983 705	1 523 987	2 280 653
<i>Marge d'exploitation</i>	28,0 %	30,8 %	31,4 %	25,9 %	34,2 %
Résultat financier	9 112	17 715	-3 871	-40 782	103 239
Résultat exceptionnel	-41 548	-119 924	-46 623	211 417	4 427
RÉSULTAT NET	810 502	929 505	1 184 854	1 025 940	1 445 432
	668 370				
BILAN	Exercice clos le 31/12/19	Exercice clos le 31/12/20	Exercice clos le 31/12/21	Exercice clos le 31/12/22	Exercice clos le 31/12/23
Actif immobilisé net	220 419	182 227	156 742	125 145	93 792
<i>dont immobilisations brutes</i>	366 522	382 343	386 351	398 499	403 442
Actif circulant	4 672 504	5 616 114	6 400 199	5 934 791	7 173 289
<i>dont valeurs mobilières</i>	2 176 244	2 409 938	2 812 254	3 189 454	4 894 323
<i>dont disponibilités</i>	936 673	1 279 781	1 098 368	1 095 537	228 363
TOTAL ACTIF	4 892 923	5 798 341	6 556 941	6 059 936	7 267 081
Capitaux propres	3 155 110	3 567 724	3 570 477	4 040 499	4 537 785
<i>dont résultat de l'exercice</i>	810 502	929 505	1 184 854	1 025 940	1 445 432
Provisions pour risque	224 500	343 704	371 129	153 069	153 069
Dettes	1 513 313	1 886 913	2 615 355	1 866 368	2 576 227
<i>dont dettes fiscales et sociales</i>	1 258 676	1 483 858	1 702 821	1 571 720	2 167 352
TOTAL PASSIF	4 892 923	5 798 341	6 556 941	6 059 936	7 267 081

La formation du chiffre d'affaires

En 2023, le chiffre d'affaire augmente de 787 k€ (+ 13,4 %), grâce à la bonne performance des fonds et mandats, qui augmente les commissions variables (+ 450 k€), à la hausse des marchés et à la collecte nouvelle, qui augmentent les frais fixes sur OPC et mandats (+ 240 k€), et à une hausse importante des honoraires de conseil (+ 98 k€).

Les principales charges opérationnelles

Les charges d'exploitation restent stables (+ 30 k€ ; + 0,7%), l'évolution étant essentiellement due à la hausse des salaires (+ 68 k€ ; + 2,5 %), tandis que les autres postes sont pour la plupart en baisse.

Les investissements

Sur l'année 2023, les investissements ont été faibles (5,2 k€ dans la téléphonie et l'informatique).

Le résultat net

Pour l'exercice 2023, le résultat brut, les impôts et la participation, et le résultat net sont en hausse de 41 %, sous l'effet principalement de la hausse du chiffre d'affaires à charges inchangées.

Le résultat net atteint 1,45 M€, plus haut historique de la société. Le résultat financier, lié à la gestion du portefeuille de titres, est de 103 k€. Par ailleurs, le résultat exceptionnel revient à son niveau normal (presque nul à 4 k€) suite à l'absence de dotation ou de reprise de provisions exceptionnelles.

Fonds propres

Avant distribution des résultats de l'exercice, les fonds propres s'élèvent à 4 537 758 € (contre 4 040 500 € au 31/12/2022), ce qui correspond à 3,17 fois le montant réglementaire minimal (soit 1,43 M€, y compris le coussin de 30 %).

Sur ces bases, un dividende de 180 € par action pourrait être distribué (contre 140 € en 2022 et 2023, 170 € en 2021 et 80 € en 2020), ce qui correspond à une distribution de 1 230 300 € pour 6 835 actions.

Cela porterait les fonds propres d'Indép'AM à 3 307 485 € après distribution, soit 2,31 fois le besoin réglementaire, coussin de 30 % inclus.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Le montant des valeurs mobilières de placement et des disponibilités est de 5 123 639 € en valeur de réalisation. Il se répartit comme suit :

<i>Répartition en valeur de réalisation</i>	31/12/2022	31/12/2023
OPC monétaires et dépôts	24,39 %	25,93 %
OPC obligataires à risque limité	30,63 %	38,24 %
OPC obligataires à risque de crédit ou de change	18,07 %	15,07 %
OPC diversifié	16,97 %	18,13 %
OPC actions	9,93 %	2,63 %
Autres	0,0 %	0,00 %
Placements et disponibilités (valeur comptable)	4 284 991	5 122 686
Encours en valeur de réalisation	4 482 933	5 730 528
Plus-values potentielles*	197 942	607 842

(*) les moins-values sont de 953 €

Rapport d'activité

Événements marquants de l'année 2023

Au cours de cet exercice, le périmètre des agréments d'Indép'AM n'a pas été modifié.

Le capital social a augmenté de 9,7 k€ suite à la souscription de 29 actions par les salariés.

Deux souscriptions ont eu lieu sur le fonds Indep Allocation par des investisseurs institutionnels déjà porteurs du fonds et un nouveau mandat de gestion sur un portefeuille obligataire d'un encours de 70 M€ a été confié à Indép'AM par un nouveau client (à effet du 1^{er} janvier 2024). Celui-ci, une mutuelle, a également souscrit aux fonds Indep Haut Rendement et Indep Allocation.

Enfin, le label ISR du fonds Indep Actions ISR Bas Carbone a été renouvelé pour une période de trois ans suite à un audit par un cabinet accrédité à cet effet.

Concernant la vie sociale, le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises, le 18 avril et le 19 octobre, en vue d'examiner la bonne marche de la société, d'en valider les politiques, de prendre connaissance de tous les rapports réglementés et de fixer les orientations

stratégiques, de constater les rachats et annulations d'actions, et de préparer l'assemblée générale mixte des actionnaires qui s'est tenue le 21 juin 2023.

Ressources humaines et prestataires de services

Aucun mouvement de personnel n'a eu lieu au cours de l'exercice 2023. L'effectif reste donc de 17 personnes. Par ailleurs, les réunions avec le délégué du personnel ont été tenues de manière régulière, des élections afin de le désigner ayant eu lieu en mai et juin. Enfin, un nouvel accord d'intéressement a été conclu, et déclaré valide par l'Urssaf.

Par ailleurs, Indép'AM a toujours recours à des prestataires externes pour la tenue de sa comptabilité et de celle de ses OPC, tandis que l'administration de son parc informatique reste déléguée à un établissement spécialisé et qu'un cabinet de juristes assiste la société pour toutes les questions relatives au droit du travail.

Aspects matériels et logiciels

Sur le plan matériel, après le déménagement de 2018, peu d'investissements ont été réalisés en dehors de l'acquisition de quelques équipements informatiques.

Sur le plan logiciel, la volonté de maîtrise des coûts et d'indépendance à l'égard d'éventuels prestataires informatiques, mais également de réactivité, a conduit à poursuivre le développement interne des outils de gestion et de *reporting*. On notera cette année le développement d'un outil spécifiquement dédié à la gestion des actifs en représentation d'unités de compte et d'une base de données « ESG ».

Aspects marketing et commerciaux

Au-delà de l'effet marché qui engendre une hausse de l'ensemble des encours, l'année se caractérise par le lancement de nouveaux portefeuilles de clients existants et par l'entrée en relation avec un nouveau client. Par ailleurs, plusieurs clients externes ont souhaité renforcer leur exposition au fonds Indep Allocation.

De ce fait, le chiffre d'affaires réalisé avec les clients externes au groupe Garance a été de 1,9 M€ contre 1,6 M€ en 2022, 1 773 k€ en 2021 et 1 482 k€ en 2020. Il représente 29 % du chiffre d'affaires total d'Indép'AM, soit un nouveau plus haut historique.

Son évolution passée est retracée dans le tableau suivant :

FCP	Classification	Zone	Encours 31/12 (M€)					Var 2023
			2019	2020	2021	2022	2023	
Indep Court Terme	Oblig. et TCN euros	Euro	90,8	93,1	94,1	54,3	35,1	-19,2
Indep Crédit Euro	Oblig. et TCN euros	Euro	93,2	101,2	101,6	83,1	97,8	14,7
Indep Haut Rendement	Oblig. et TCN euros	Euro	144,9	149,8	160,6	116,6	153,3	36,7
Indep Obligations Monde	Obligations internationales	Tout	66,7	74,9	75,0	71,2	76,2	5,0
Indep Convertibles	Fonds mixte	Euro	137,7	151,5	150,1	108,6	108,7	0,0
Garance sélection tactique	Fonds mixte	Euro	21,0	31,1	22,8	18,2	21,7	3,5
Indep Allocation	Fonds mixte	OCDE	319,1	364,0	395,2	380,2	545,7	165,4
Indep Actions ISR Bas Carbone	Actions ISR des pays de la CE	Euro	37,1	56,5	79,9	70,2	82,1	11,9
Indep Actions PME	Actions des pays de la CE	Euro	131,8	134,2	109,2	138,3	150,0	11,7
Indep Actions Euro	Actions des pays de la CE	Euro	118,4	131,7	174,4	94,8	115,0	20,2
Indep Actions Long terme S2	Actions des pays de la CE	Euro		89,9	111,5	91,9	108,4	16,4
Objectif 2028	Oblig. et TCN euros	Euro					21,5	21,5
Fonds dédiés	-	-	21,1	16,3	60,6	74,6	60,7	-13,9
Total FCP			1 182	1 394	1 535	1 302	1 576	274,0
Mandats (hors OPC d'Indép'AM)			4 008	4 227	4 198	3 543	3 780	236,3
Encours géré			5 182	5 614	5 725	4 838	5 348	510,3
Moyenne mensuelle sur l'année			4 995	5 283	5 671	5 096	4 981	-115,0

* Ces frais peuvent être complétés de frais variables n'excédant pas 50 % des frais fixes.
Certains fonds disposent également d'une part U (très minoritaire) tarifée à 0,60 % de l'encours.

En 2023, les mouvements **sur OPC** de la Société Mère se sont soldés par des souscriptions nettes d'environ 8 M€ (16 M€ en équivalent année pleine) et ceux des clients externes par des souscriptions nettes d'environ 52 M€ (11 M€ en équivalent année pleine). Le reste de la hausse des encours en glissement annuel, soit environ 214 M€, provient de la forte hausse des valorisations en lien avec celle des marchés, tant d'actions (environ + 23,5 % pour l'eurostoxx50) que des obligations (+ 9,8 % pour des obligations d'états 10-15 ans européennes).

Sur **les mandats**, la hausse globale de 236 M€ en glissement annuel masque une baisse des encours moyens annuels de 198 M€ pour la société mère (dont 23 M€ de sorties de fonds) et une hausse des encours moyens de 61 M€ pour les clients externes (dont environ 32 M€ d'apport de fonds).

Au total, les encours gérés s'élèvent, au 31/12/2023, à 5,348 milliards d'euros, soit +13 % sur un an.

II - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA FIN DE L'EXERCICE

D'un point de vue financier, le début de l'année 2024 s'inscrit dans la continuité de l'année précédente et n'appelle pas de commentaires particuliers quant à l'activité de la société.

Par ailleurs, Indép'AM reprend depuis le début de l'année la gestion d'un mandat obligataire pour un nouveau client.

On peut également signaler le départ d'un collaborateur ; le recrutement d'un remplaçant est en cours.

III - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

La société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche ni de développement.

IV - RÉSULTATS – AFFECTATION

Affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice net de 1 445 432,46 €. Nous vous proposons d'affecter 2 000,00 euros au titre de l'exercice 2023 à la Réserve spéciale constituée en application de l'article 238 bis AB du CGI ; de doter 290,00 euros à la réserve légale afin de la porter à son plafond de 10 % des capitaux propres, soit 68 710,00 euros, et de doter 212 842,46 euros au compte « Report à nouveau ». Ce compte se trouvera ainsi porté à 2 057 049,72 euros (contre 1 844 207,26 euros au 31/12/2023).

Somme distribuable au titre de l'exercice 2023

En conséquence, la somme distribuable constatée serait de 1 230 300,00 €, que nous proposons de répartir entre les actionnaires à raison d'un dividende de 180,00 € par action (contre 140 € en 2022 et 2023, 170 € en 2021 et 80 € en 2020).

Depuis la création d'Indép'AM, le rendement moyen distribué par les dividendes est de 94 % du capital social.

Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices sociaux

Nature des Indications / Date de clôture	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23
Durée de l'exercice en mois	12	12	12	12	12
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	656 400 €	655 900 €	625 300 €	684 200 €	687 100 €
b) Nombre d'actions émises	6 564	6 559	6 253	6 842	6 871
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0		0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 259 480 €	5 771 239 €	6 310 394 €	5 871 195 €	6 659 539 €
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 291 357 €	1 554 436 €	1 736 194 €	1 297 368 €	2 036 809 €
c) Impôt sur les bénéfices	396 149 €	451 542 €	475 980 €	439 097 €	553 258 €
d) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	895 208 €	1 102 894 €	1 260 214 €	858 271 €	1 483 551 €
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	810 502 €	929 505 €	1 184 854 €	1 025 940 €	1 445 432 €
f) Montant des bénéfices distribués	519 840 €	1 090 550 €	924 420 €	957 880 €	1 230 300 €**
g) Participation des salariés	232 776 €	296 170 €	272 378 €	229 585 €	389 629 €
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, avant amortissements & provisions	136,38 €	168,15 €	201,54 €	125,44 €	215,91 €
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	123,48 €	141,71 €	189,49 €	149,95 €	210,37 €
c) Dividende versé à chaque action	80,00 €	170,00 €	140,00 €	140,00 €	180,00 €**
IV – Personnel :					
a) Effectif moyen des salariés calculé en ETP*	16	16	16	16	17
b) Montant de la masse salariale	1 463 401 €	1 614 777 €	1 741 609 €	1 706 864 €	1 738 753 €
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	831 944 €	850 735 €	980 878 €	1 022 327 €	1 059 164 €

(*) Équivalent Temps Plein, effectif calculé stagiaires inclus.

(**) Proposition à valider en CA.

V - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le résultat net prévisionnel de l'année 2024 devrait rester supérieur à 500 000 euros. Ces données sont établies sur des bases prudentes avec un chiffre d'affaires, hors commissions variables, d'environ 4,3 millions d'euros, contre un produit de 6,7 millions d'euros en 2023.

VI - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Votre société ne possède ni filiales, ni participations.

VII - ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Conformément à l'article L. 225-102 du code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2023 les salariés de la société détenaient 22 % du capital social.

Respectivement 1 078, 300, 330, 61, 239 et 29 actions ont été émises en 2017, 2018, 2019, 2020, 2022 et 2023 au profit des salariés, aux prix de 241,28 euros, 249,97 euros, 265,22 euros, 302,85 euros, 358,50 euros et 335,63 euros. 144 actions, 66 actions, 306 actions et 162 actions ont été rachetées et annulées en 2019, 2020, 2021 et 2022.

À la clôture de l'exercice 2023, 6 871 actions sont inscrites dans les comptes de la société, dont 1 521 sont détenues par les salariés.

Au 31/12/2023, les éléments déterminants de l'évaluation des actions de la société sont :

Actif net (avant dividende)	4 537 785 €
Nombre d'actions	6 871
Plus-values potentielles des VMP	607 842,15 €

Sur la base de la méthode présentée, validée par le Commissaire aux comptes de la société, l'actif net réévalué de chaque action Indép'AM (ANRu) est :

- avant détachement du dividende : ANRu = $(4\,537\,785 + 607\,842) / 6\,871 = 748,89 \text{ €}$
- après détachement d'un dividende de 180 € : ANRu = **568,89 €**

VIII – DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET CLIENTS

Les fournisseurs de la société Indép'AM sont payés dans un délai moyen de 17,15 jours (incluant les prélèvements automatiques) contre 9,69 jours en 2022. Au 31/12/2023, 9 factures n'étaient pas réglées par Indép'AM pour un montant de 10 226,78 €.

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nb de factures concernées						8
Total TTC total des factures concernées		5 514,79 €	2 671,99 €		2 040,00 €	10 226,78 €
Pourcentage total TTC total des achats de l'exercice		0,38%	0,19%		0,14%	0,71%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non						
Nb de factures exclues						
Total TTC total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					

IX – PAIEMENT DES CLIENTS

Les clients d'Indép'AM règlent leurs factures dans un délai moyen de 6,81 jours, contre 16,10 en 2022. Au 31/12/2023, aucune facture n'était impayée.

Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nb de factures concernées						0
Total TTC total des factures concernées						0,00 €
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						0,00%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non						
Nb de factures exclues						
Total TTC total des factures exclues						
(C) Délais de paiement de référence utilisés						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux					

X – PRÊT INTER-ENTREPRISE

En 2023, Indép'AM n'a consenti aucun prêt à ses salariés ou avance sur salaires régis par l'article L. 511-6-3 bis du code monétaire et financier.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I - OPERATIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Les opérations visées à l'article L. 225-38 du code de commerce ont été tenues à votre disposition dans les délais légaux et communiquées à notre Commissaire aux comptes qui vous en rendra compte dans son rapport spécial.

La convention concernée a été rappelée lors du Conseil d'administration du 18 avril 2023. Elle concerne le mandat de gestion des valeurs mobilières de Garance.

II - LISTE DES MANDATS EXERCÉS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 3, du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice :

Nom	Mandat	Établissement	Terme du mandat Indép'AM
Mme Virginie HAUSWALD	Administrateur	Indép'AM	juin 2028
	Censeur	Indép'AM	—
	Président	Garance à vos côtés	—
	Directeur général	Garance Retraite	—
M. Serge CROUIN	Administrateur (Président)	Indép'AM	juin 2025
	Administrateur (Président)	Garance Retraite	—
	Gérant	CFP Investissement	—
	Gérant	SCI L'expansion	—
	Gérant	SCI du domaine EARL La Croix bleue	—
Mme Virginia GONNET	Représentant permanent de Garance	Indép'AM	juin 2025
	Administrateur	Garance Retraite	—
Mme Marie TEYSSOU	Administrateur	Indép'AM	juin 2028
	Administrateur	Garance Retraite	—
	Gérant	SCI de l'Olivier	—
Mme Chantal GARCIN	Administrateur	Indép'AM	juin 2025
	Administrateur	Garance retraite	—
	Gérant	Asymetric	—
	Gérant	Le chardon bleu Les Grands Près	—
Mme Manuela MORGADINHO	Administrateur	Indép'AM	juin 2025
	Gérant	SARL Morgadinho	—
	Administrateur	SOCAMA Bourgogne Franche-Comté	—
	Administrateur	SEM	—
M. Frédéric LAGIER*	Administrateur	SYMM	—
	Administrateur	Indép'AM	juin 2025
	Directeur général	Indép'AM	avr. 2025
	Administrateur	AFER Premium (Sicav)	—

* Salarié de l'établissement

III - LISTE DES DÉLÉGATIONS ET RÉOLUTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 7, du code de commerce, nous vous indiquons ci-dessous les délégations en cours de validité.

L'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2023 a autorisé le conseil d'administration à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, au plus 1 600 actions destinées aux salariés et dirigeants sociaux, le nombre total d'actions détenues par ces derniers ne pouvant dépasser 1 600, à un prix d'au moins 240 € par action.

Cette résolution, valable pour une durée de 26 mois, délègue au Conseil d'Administration la compétence de mise en œuvre de l'émission des actions, et notamment à l'effet de :

- Fixer le nombre de titres à attribuer aux adhérents du plan d'épargne entreprise en fonction des catégories socio-professionnelles auxquelles ils appartiennent ;
- Fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la souscription et la libération des actions nouvelles ;
- Arrêter le prix de souscription des actions nouvelles dans les conditions visées ci-dessus ;
- Décider du nombre des actions à émettre, dans les limites visées ci-avant, des conditions de souscription, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des conditions et modalités de chaque émission ;
- Constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- Et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Compte tenu du nombre d'actions émises et rachetées, le Conseil d'administration peut procéder à l'émission de 79 actions nouvelles en 2024.

Lors de la même séance, l'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs autorisé le conseil d'administration, aux fins de gestion des actions détenues par les salariés, à procéder à un ou plusieurs rachats d'actions en vue de leur annulation. Cette autorisation, valable pour une durée de 26 mois, délègue également au Conseil d'Administration la compétence de mettre en œuvre cette autorisation pour notamment :

- Fixer le nombre d'actions à racheter en vue de leur annulation ;
- Déterminer le prix d'achat desdites actions ;
- Présenter à tous les actionnaires une offre d'achat de leurs actions aux conditions qu'il déterminera ;
- Déterminer les conditions auxquelles, en cas de survenance d'oppositions, l'opération de réduction de capital sera annulée et constater les oppositions ou l'absence d'opposition des créanciers ;
- En cas d'opposition des créanciers, prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement des créances ;
- Procéder au rachat des actions dont l'offre de rachat aura été acceptée et au paiement du prix d'achat desdites actions ;
- Arrêter le montant définitif de la réduction de capital, annuler les actions ainsi rachetées et constater la réduction de capital corrélative ;

- Imputer la différence entre le prix de rachat des actions ainsi annulées et la valeur nominale desdites actions sur les postes de « prime d'émission, de fusion et d'apport » ou encore « réserves statutaires et facultatives » et, de manière générale, sur tout poste de réserve dont la Société a la libre disposition ;
- Procéder à la modification corrélative des statuts et à l'ensemble des formalités requises à cet effet ;
- Et, d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ladite réduction de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Par ailleurs, le tableau ci-dessous présente les décisions des Instances produisant un effet limité dans le temps :

Date	Résolution (Extrait de PV)	Echéance
Conseil du 17/04/19	« le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de donner à Garance, et à ses contreparties, l'autorisation d'acheter ou de vendre toute action d'Indép'AM, cette autorisation étant valable sur une durée de six années à compter du 17 avril 2019»	17/04/2025
Assemblée du 27/06/19	« L'Assemblée Générale, ayant constaté l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA [...], décide de renouveler son mandat pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée de 2025 qui statuera sur les comptes de l'exercice [...] 2024 »	30/06/2025

CONCLUSION

Nous espérons, Mesdames, Messieurs, que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont proposées et dont le texte a été tenu à votre disposition au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion, avec tous les autres documents prévus par la loi.

Pour le Conseil d'Administration, le 25 avril 2024.